

Restaurant Le Raisin

Route de Servion 2, 1080 Les Cullayes

021 903 39 39 | info@raisin.ch

Conditions pour l'organisation de votre événement

Si nous avons la chance d'avoir des salles à manger de 2 à 30 personnes pour y accueillir des repas en tête à tête ou par petites tablées, nous avons également la chance de pouvoir organiser des réceptions dans la salle de la Commune des Cullayes. Ce bâtiment indépendant n'est qu'à douze mètres de notre maison. C'est une belle salle plaisante, avec des poutres apparentes, une cheminée, trois fenêtres... planté au milieu d'un vaste jardin où l'on peut organiser des thés de mariage ou des apéritifs avant de passer à table.

Nos prestations incluses

- Préparation de la salle pour une capacité de 40 à 100 personnes
- Cuisine soignée et attentive, entièrement faite maison
- Nappage (rouleaux non tissé) et serviettes assorties dans les coloris disponibles
- Tables rondes possibles pour 8 personnes
- Le nombre de couverts définitif (déterminant pour la facturation) est attendu la veille au matin
- Service assuré par une équipe professionnelle : une personne par tranche de 20 à 25 convives
- Champagne à la coupe disponible sur demande
- Prise en charge gratuite de votre événement de 19h à minuit (5 heures de service incluses)

Un dessert glacé ou pâtissier sous forme de pièce montée peut être réalisé contre un supplément. Toute commande hors menu est facturée séparément.

Organisation & décoration

- La location de la salle et du matériel audiovisuel est à votre charge (réservation directement auprès de la Commune des Cullayes).
- La décoration — guirlandes, ballons, fleurs, etc. — est à réaliser par vous-même ou vos proches, dès 9h00 le matin de l'événement ou la veille si la salle est libre. Nous ne gérons pas les commandes de fleurs.
- Les arrhes sont négociées au cas par cas lors de la confirmation de votre réservation.
- D'autres arrangements restent possibles sur demande.

Règles de bon voisinage

Prolongation après minuit

Au-delà de minuit, un supplément horaire est facturé en fonction du nombre de serveurs nécessaires pour le nettoyage, afin que la salle soit libérée le lendemain matin. Veuillez noter que les musiciens peuvent parfois nécessiter plus d'une heure pour démonter leur installation.

Musique

La musique est autorisée, mais uniquement portes et fenêtres fermées. Le volume doit être réglé de manière à ce que rien ne soit audible depuis l'extérieur. La salle n'est pas insonorisée pour l'utilisation de colonnes amplifiées de type discothèque. Le non-respect de cette clause entraînerait une coupure

définitive de l'électricité. Il est tout à fait possible de faire la fête en respectant ce volume — l'expérience nous le confirme.

Fumeurs

La salle étant un lieu public, la législation interdit d'y fumer. Il n'existe pas de fumoir intérieur. Fumer à l'extérieur est possible, mais dès 22h00 le respect du voisinage et le silence sont impératifs. Tout débordement sonore nous obligerait à mettre un terme prématuré à votre événement.

Enfants

Les enfants sont les bienvenus. Selon vos souhaits, nous leur proposons des menus adaptés à leur appétit et à votre budget. Dès 22h00, ils doivent rester à l'intérieur et leur surveillance vous incombe entièrement. Nous vous remercions de veiller à ce que les propriétés voisines soient respectées.

Rangement

Le rangement de la salle est à votre charge. Le nettoyage est assuré par notre équipe.

Pour toute question ou pour organiser votre événement, n'hésitez pas à nous contacter :

Restaurant Le Raisin · Route de Servion 2, 1080 Les Cullayes · 021 903 39 39 | info@raisin.ch

Nous sommes impatients de faire de votre événement un moment inoubliable.